

Faire face aux changements climatiques

# PRIVILÉGIEZ LA MOBILITÉ DURABLE SAVIEZ-VOUS QUE...

La mobilité durable, c'est choisir de se déplacer autrement, tout en réduisant les effets de ses déplacements sur l'environnement.<sup>1</sup>

**Concrètement, la mobilité durable peut se traduire par les moyens suivants <sup>1</sup> :**

- **Remplacez l'utilisation de l'auto-solo** par celle des transports en commun, des transports actifs ou de l'autopartage, tous les jours ou aussi souvent que possible ;
- Réduisez la distance **entre son milieu de vie et son lieu de travail** ou privilégier le télétravail ;
- **Optimiser ses déplacements** ou organiser autrement ses activités quotidiennes ;
- Opter pour **un véhicule moins polluant** ou un véhicule électrique.

**Votre municipalité ou votre MRC offre certainement divers services en mobilité durable. Pour vous informer :**

- Consultez le site de votre municipalité ou de votre MRC ;
- Renseignez-vous auprès du personnel de votre municipalité ;
- Faites-en la demande à vos élu(e)s.

**Pour plus d'informations : 418-662-9347 / [creddsaglac.com](http://creddsaglac.com)**

<sup>1</sup> Source : Ministère de l'Environnement, Lutte contre les changements climatiques.



Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada.  
This project was undertaken with the financial support of the Government of Canada.

